

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2017

L'an 2017, le 01 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, Maire, en présence de Monsieur Michel Noirault et Dominique Fasse, Maires-Adjointes, de Mesdames Brigitte Canet, Sophie Giorgetti, Béatrice River et Régine Wroczynski et de Monsieur Jean-Pascal Descamps, Thierry Pilath et Pascal Villard formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir de Monsieur Guirec Loyer à Monsieur Michel Noirault.

La secrétaire de séance est Madame Brigitte Canet.

Monsieur Armand Dedieu, Maire, énonce l'ordre du jour.

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 08 Septembre 2017.

2. Finances : décisions modificatives de budget

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2017 de la commune de Bréançon ;

Monsieur Dedieu, Maire, propose au Conseil Municipal une Décision Modificative pour l'exercice 2017 afin de rectifier les imputations des dépenses de la section d'investissement dont les montants sont repris ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21312 : Bâtiments scolaires.	2 307.17 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 307.17 €	
D 1641 : Emprunts en cours		2 307.17 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		2 307.17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la Décision Modificative N°2.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2017 de la commune de Bréançon ;

Monsieur Dedieu, Maire, propose au Conseil Municipal une Décision Modificative pour l'exercice 2017 afin de rectifier les imputations des dépenses de la section d'investissement dont les montants sont repris ci-dessous :

Commune de BREANCON
Séance du Conseil municipal du 01/12/2017

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041 : Subv équipement org.publics	3 840.00 €	
TOTAL D 204 : Subv d'equip versées	3 840.00 €	
D 2313 : Immos en cours-constructions		3 840.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisation en cours		3 840.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la Décision Modificative N°3.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2017 de la commune de Bréançon ;

Considérant une erreur d'imputation,

Monsieur Dedieu, Maire, propose au Conseil Municipal une Décision Modificative pour l'exercice 2017 afin de rectifier les imputations des dépenses de la section d'investissement dont les montants sont repris ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21318 : Autres bâtiments publics	16 115.58 €	
TOTAL D 40 : Opérations d'ordre entre section	16 115.58 €	
D 21318 : Autres bâtiments publics		16 115.58 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		16 115.58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la Décision Modificative N°4.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2017 de la commune de Bréançon ;

Monsieur Dedieu, Maire, propose au Conseil Municipal une Décision Modificative pour l'exercice 2017 afin de rectifier les imputations des dépenses de la section de fonctionnement dont les montants sont repris ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct.	4 915.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 915.00 €	

D 6654 : Contribution organ. Regroup.		4 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		16 115.58 €
D 6611 : Intérêts des emprunts, dettes		700.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		700.00 €
D 73925 : Fond péreq interco et comun.		215.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		215.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la Décision Modificative N°5.

3. Délibération pour la modification des statuts du SIERC

Vu la demande du Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin du 26 septembre 2017,

Vu la délibération de l'organe délibérant du SIERC du 20 avril 2017, approuvant la modification des statuts du Sierc du Vexin,

Considérant que les modifications portent notamment sur l'évolution du nombre de sièges, au transfert par les Communes membres de certaines de leurs compétences et de faire droit à une demande des communes membres de modifications des règles fixant les modalités de répartition des contributions financières des communes au budget du syndicat à compter de l'année suivante,

Considérant que la Commune de Bréançon a trois mois pour statuer sur ladite demande,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'adopter les modifications des statuts, proposées et votées par le Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin lors de sa réunion du 20 avril 2017,
- De nommer Monsieur Pascal VILLARD et Madame Régine WROCZYNSKI comme délégués suppléants. (Pour mémoire, les délégués titulaires sont Madame Brigitte CANET et Monsieur Dominique FASSE).

4. Contrat de travail de l'Attachée Territoriale

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal la démission de Madame Astrid Dedieu. Elle présente sa démission à compter du 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire informe qu'il a accepté sa demande et qu'il va démarrer la procédure de recrutement pour un(e) secrétaire de mairie.

Il convient de recruter quelqu'un rapidement afin que Madame Astrid Dedieu puisse former le/la remplaçant(e) pendant sa période de préavis.

5. Divers

- Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au réaménagement de la Ferme du Rosnel, une ouverture a été créée pour une habitation sur la Rue du Paradis. Or actuellement, le premier numéro de la rue côté pair est déjà attribué. Par conséquent, la nouvelle entrée créée sera numérotée 2 rue du Paradis et la maison suivante prendra le numéro 2 bis. Un courrier officiel sera adressé aux deux habitations concernées.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion avec Monsieur Bellon, Architecte des Bâtiments de France a eu lieu à la Ferme du Rosnel. Les travaux, respectant le permis de construire, sont donc en bonne voie.
- Concernant le reste de la commune, Monsieur le Maire a eu une réunion avec Madame Béatrice River, conseillère municipale et Monsieur Vincent Charrière, employé communal, avec l'entreprise Delamotte, en charge de la majeure partie des espaces verts depuis mi-2017. Comme convenu, un point a été fait et les zones de tontes seront modifiées pour l'année 2018. Le ramassage des feuilles sera également pris en compte ainsi qu'une taille de la haie de l'Eglise plus régulièrement. Les deux sentes de la Fontaine seront prises en charge par Monsieur Charrière.
- Concernant le cimetière, l'engazonnement a été réalisé début d'automne. La taille des buis, des départs de noisetiers et du Forsythia est réalisé par Monsieur Vincent Charrière. Le Conseil Municipal réfléchit à une mise en place du tri sélectif au cimetière, afin de composter les fleurs fanées et de ne jeter que les pots en plastique.

Un devis est en cours pour retirer le tas de pierres à l'entrée de la deuxième partie du cimetière. De même, afin de remplacer le tuyau jaune plastique du

robinet, il est envisagé d'installer une fontaine en pierre, offerte par Mr et Mme Bachelin.

- Concernant le pré communal, un élagage des arbres et arbustes devant le muret va permettre de donner une profondeur à ce pré. La tonte y sera également plus régulière.
Par ailleurs, la famille Pilath offre un ensemble table/chaise en bois massif pour pique-nique à installer sur le pré communal.
- Monsieur le Maire fait un point sur la communication et félicite les membres du Conseil pour la nouvelle lettre d'information. Plusieurs retours ont été faits par les riverains qui ont apprécié les actualités. La lettre sera donc renouvelée régulièrement, au fil des informations. Il est envisagé d'utiliser un papier de couleurs.
- Monsieur le Maire fait un point sur les œuvres sociales. La commande pour les colis des anciens a été passée et les colis arriveront semaine 50. Par contre, la date du repas des anciens sera peut être modifiée en fonction de la tenue des nouvelles élections législatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25.